



Mon employeur m'accuse de vol de cheques.

Par **kamsy**, le **16/02/2010** à **10:35**

Bonjour,

je suis en litige avec mon employeur. nous avons fait une transaction suite à un licenciement qui ne voulait pas établir comme licenciement économique. il m'a proposé une certaine somme à l'écrit puis une autre à l'oral, il m'a licencié pour faute grave. avec 14jrs de mise à pied qui devait me redonner.

le jour du solde de tous comptes, il me dit que la mise à pied est comprise dans la transaction. on a un conflit, car je lui explique que l'on avait pas négocié de cette façon. lors de transaction antidaté il me donne 3 chèques à des dates différentes. une semaine après je viens chercher mon solde de tout compte et il me dit qu'il ne doit pas antidater les chèques et qui doit les mettre tous à la même date du jour. et me fait remplir une attestation me demandant d'encaisser les chèques à certaines dates. n'étant pas comptant de sa promesse sur le remboursement de la mise à pied, il m'a remis les chèques et suis partie.

le lendemain, je lui envoie un mail en lui faisant un descriptif de ce qu'on avait négocié à la base et lui expliquant le manque qui m'est dû. en lui disant que "vous ne respectez votre engagement donc je ne respecterais pas le mien"

puis mon employeur commence à me faire des menaces par sms, mais lui répond que je ne répondrai ni à ces sms ni ces appels ni de rencontre. alors il m'envoie un mail en me disant qu'il va faire opposition sur les chèques car je lui ai subtilisé et que je me suis sauvé, ce qui est tout à fait faux. donc il m'accuse de les avoir volés.

aujourd'hui j'en ai encaissé les chèques en sachant qu'il a fait opposition. j'aimerais savoir ce que je dois faire. est-ce que je peux porter plainte pour des accusations diffamatoires et calomnieuses. comment dois-je procéder.

merci à toutes vos réponses.